

AMÉNAGEMENT DU SITE
DE LA GUERTIÈRE**PA-02 – Projet Architectural,
Paysager et Environnemental
Complément****DEPARTEMENT**

MAYENNE (53)

COMMUNE

LOIRON-RUILLÉ

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de LOIRON-RUILLÉ

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

SEM Laval Mayenne Aménagements

Phase	Lot
PERMIS D'AMÉNAGER	VRD - Paysage

Indice	Date	Modification
Ind1	08/12/23	Version initiale
Ind2	26/03/24	Complément MRAe

22-116_PA02_PAPE-Complément_ind2_26-03-2024.docx

TABLE DES MATIÈRES

1	Consistance des travaux	3
1.1	Accès de chantier	3
1.2	Préparation	3
1.3	Voirie et cheminements.....	3
1.1.1	Terrassements.....	3
1.1.2	Structures de chaussées	3
1.4	Espaces verts.....	4
1.5	Réseaux	4
2	Phasage travaux	4
2.1	Phase 1	5
2.2	Phase 2	5

1 Consistance des travaux

1.1 Accès de chantier

Afin de préserver les arbres et haies existants sur site, les traversées seront évitées, notamment pour les accès de chantier.

Les travaux de la partie Est, liés au parking et au terrain d'honneur notamment, accèderont depuis l'entrée actuelle du site à l'Est, depuis la Rue Pierre de Coubertin.

Les travaux de la partie Ouest accèderont depuis le Chemin de la Guertière à l'Ouest.

1.2 Préparation

Les arbres et haies seront protégés dès le démarrage du chantier. Une zone interdite d'accès verrouillée sera déterminée afin de protéger les végétaux.

La zone humide, délimitée sur place, sera clôturée afin d'en interdire l'accès depuis le chantier.

Ces zones ne pourront servir de lieu d'installation de chantier ni de stockage de matériaux.

1.3 Voirie et cheminements

1.1.1 Terrassements

Il n'est pas prévu d'évacuation de déblais liés aux terrassements du projet.

Les déblais et remblais issus des terrassements des ouvrages de gestion des eaux pluviales, des aménagements et cheminements seront donc conservés sur site et retravaillés sous forme de merlons paysagers. L'objectif est de permettre une intégration des équipements et des cheminements dans le site en favorisant l'intimité sonore et visuelle de certaines parties du parc dans sa partie Nord-Ouest notamment.

1.1.2 Structures de chaussées

Les structures de chaussées auront une portance de plateforme type PF2 minimum conformément conforme à l'étude de sol. Les structures types proposées peuvent être substituées par une composition équivalente avec une obligation de résultat.

1.1.2.1 Voirie et parking (épaisseur de 60cm environ)

- Géotextile 250g/m²,
- Plateforme PF2
- Finition en enrobé

1.1.2.2 Piétonnier (épaisseur de 40cm environ)

- Géotextile 250g/m²
- GNT 0/31,5 sur 25 cm d'épaisseur,
- Finition en matériaux perméables type sablé

1.4 Espaces verts

La terre végétale proviendra des décapages en surface liés aux terrassements des voiries. Cette terre sera débarrassée des éléments pierreux ou corps étrangers avant sa réutilisation. Le sol la recevant devra être décompacté avant sa mise en place. La terre sera amendée afin d'améliorer les propriétés physiques du sol.

Les espaces verts seront réalisés de la façon suivante :

- *Mise en place de terre végétale,*
- *Préparation des sols et amendement,*
- *Paillage des massifs,*
- *Travaux d'engazonnement,*
- *Plantation d'arbres, arbustes, vivaces et graminées,*
- *Entretien et garantie pendant un an.*

1.5 Réseaux

Les réseaux à créer se raccorderont sur les réseaux existants de la Rue de Bretagne et de la Rue Pierre de Coubertin.

Les réseaux seront réalisés conformément aux prescriptions des concessionnaires et syndicats.

Les réseaux électriques, eau potable, télécom seront créés pour desservir :

- *le parvis,*
- *les îlots viabilisés pour les futures constructions de la commune.*

Un réseau d'éclairage public sera créé pour desservir le parvis, le parking et les terrains de sport.

Un réseau des eaux usées sera créé pour raccorder

- *les sanitaires prévus sur le parking, le parvis et au niveau des terrain de pétanque.*
- *Les îlots viabilisés pour les futures constructions de la commune.*

Ponctuellement, un réseau d'eau pluviales permettra de collecter les eaux de ruissellement vers les ouvrages de gestion des eaux pluviales et en exutoire de ces ouvrages.

Ces différents réseaux engendrent des travaux de tranchées peu profonds sous les emprises des aménagements déjà projetés.

2 Phasage travaux

Phase 1 :

- *Terrains extérieurs de pétanque*
- *Aménagements liés à la gestion des eaux pluviales*
- *Parvis principal Sud, Jeux pour enfants,*

- *Stationnements vélo*
- *Gradins entre terrain synthétique et terrain d'honneur*
- *Cheminements et Plantations Phase 1*

Phase 2 :

- *Pump track,*
- *Parvis secondaire Nord avec stationnement vélo*
- *Terrassements, finition et mise aux normes du terrain d'entraînement*
- *Cheminement et Plantations Phase 2*

2.1 Phase 1

Les travaux du terrain de sport synthétique seront réalisés dans un premier temps. L'accès de chantier se fera depuis la Rue Pierre de Coubertin puis au Sud du terrain d'honneur, en passant au-dessus de la haie sauvegardée.

Les travaux du parking, des noues, des piétonniers liés au parking seront réalisés avec un accès de chantier depuis la Rue Pierre de Coubertin.

Les travaux du bassin de gestion des eaux pluviales, du parvis, des terrains de pétanque extérieurs, de l'aire de jeux, des aménagements paysagers ainsi que le piétonnier principal Est-Ouest seront réalisés avec un accès de chantier depuis le Chemin de la Guertière.

Seule une traversée de la haie principale Nord-Sud sont prévu pour la réalisation d'un piétonnier reliant la zone parking au parvis de l'aire de jeux.

Aucune intervention n'est prévue dans la zone Nord-Ouest, au Nord du piétonnier traversant et à l'Ouest du terrain synthétique, à l'exception de la mise en place des déblais de la Phase 1 en merlon pour les futurs aménagements paysagers de la Phase 2.

2.2 Phase 2

Les travaux de la partie de parking restant à aménager seront réalisés depuis le parking existant accédant Rue Pierre de Coubertin.

Les travaux du terrain d'entraînement, du pump track, des piétonniers et d'aménagements paysagers seront réalisés depuis le piétonnier principal réalisé en Phase 1 avec un accès Chemin de la Guertière à l'Ouest.

Les déblais issus des travaux seront mis en forme sur la partie Nord-Ouest en complément des terrassements déjà réalisés en Phase 1.

Les merlons de déblais seront nappés de terre végétale issue du site avec une épaisseur variable en fonction de la nature des plantations à mettre en place.